



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité.

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 13 octobre 2026 à 19h00, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de la société 9320-3929 Québec Inc., représentée par monsieur Gabriel Beaudoin Parent.

Nature et effets :

Permettre l'implantation des enclos d'une installation d'élevage à une distance de 100 mètres d'une zone de villégiature, alors que les dispositions relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole imposent une distance minimale de 132,2 mètres pour un cheptel composé de 80 wapitis et de 6 bovins.

Identification du site concerné :

Le lot 5 687 637, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, situé sur le rang Saint-Michel.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LAMBTON, CE 24^e JOUR DE SEPTEMBRE 2026.

Yves Deslongchamps
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Yves Deslongchamps, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de la société 9320-3929 Québec Inc., représentée par monsieur Gabriel Beaudoin Parent à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 24 septembre 2026.

Yves Deslongchamps
Directeur général et greffier-trésorier

2026/09/24

Date